

DEC211735DR07

Décision portant nomination de M. François CAUWET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5615 intitulée « Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5615 intitulée « Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces » et nommant M. Arnaud BRIOUDE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5615 en date du --23-- / -02- / -2021--- ;

Considérant que M. François CAUWET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS Alpes du 13 au 15 novembre 2002 et du 09 au 11 décembre 2002 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. François CAUWET, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5615 intitulée « Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces » à compter du 01 janvier 2021.

M. François CAUWET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. François CAUWET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 6/05/2021

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne



Le directeur de l'unité
Arnaud BRIOUDE

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

